

Angelo MAUTI  
34 rue des Romains  
51100 Reims

Monsieur le Procureur  
TGI de Reims  
Place Myron Herrick  
51100 Reims

Objet : Dépôt de plainte

Lettre recommandée A/R n° 1A1303658379 0

Je soussignée, MAUTI Angelo, né le 29/06/1961 à San Vincenzo (Italie), gérant de société, demeurant 34 rue des Romains 51100 Reims.

Ai l'honneur de déposer plainte entre vos mains et me constitue partie civile à l'encontre des personnes ci dénommées :

Marc TEMPLIER et Brice TEMPLIER, huissiers de justice demeurants 4 rue Condorcet 51100 Reims

Pour :

Faux commis dans une écriture publique ou authentique ordonné par l'autorité publique.  
Faits prévus et réprimés par l'article 441-4 du Code pénal

Divulgarion de données personnelles  
Fait prévu par l'article 226-21 du code pénal

Sur le faux

Il a été établi un acte de signification d'un jugement du tribunal de commerce de Reims à la demande de Monsieur le Président, daté du 5 aout 2016 et portant l'entête et le tampon des huissiers de justice sus nommés.

Au verso de l'acte il est indiqué qu'un avis de passage a été laissé dans la boîte aux lettres.

Dans les circonstances de remise il est indiqué, que ;

« L'intéressé est absent », « personne au domicile ».

Puis dans le détail de vérification du domicile il est indiqué « voisin ».

Ce qui est déclaré dans l'acte est faux.

Je précise que mes voisins ont attesté qu'à la date du 5 aout 2016, personne ne s'est présenté pour demander si mon domicile était bien au 34 rue des Romains, ci-joint les attestations.

Je précise en outre que mon nom ne figure pas sur la sonnette, que la porte d'entrée donnant accès aux boîtes aux lettres est constamment fermée et accessible uniquement à ceux qui en possèdent la clé, par conséquent aucun objet ne peut avoir été déposé le 5 aout 2016.

Sur la divulgation de données

Dans un courrier ci-joint, établi par les sus nommés à Maître GUERIN Pascal daté du 13/03/2016, il est indiqué ;

« Le compte bancaire de M. MAUTI ouvert à la BNP est faiblement créditeur. Il est en outre uniquement alimenté par de la CAF qui est insaisissable  
Plusieurs véhicules sont immatriculés à son nom mais ils n'existent plus ou de faible valeur. »

Ces informations personnelles ne peuvent être divulguées et donnent lieu à poursuites judiciaires.

Par ces motifs, par la présente je requiers que les sus nommés soient entendus sur les faits.

Je joins les attestations de Mesdames LASSURE Jocelyne, MEYER Françoise et SAEZ Béatrice.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, mes sincères salutations.

Fait le 22 septembre 2016

Pièces

Signification de jugement  
Attestations témoins  
Courrier TEMPLIER

MAUTI - JL  
31100 R (19/15)  
31100 R (19/15)

Le facteur adresse par sa signature que l'envoi du destinataire ou de son mandataire a été remis à destination.	
<input type="checkbox"/> Autre :	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	26 SEP 2016
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
Je soussigné déclare être	
Distribué le :	
Présenté / Avisé le :	

En provenance de : 2

5692 V22 - PTC 30A - 2015/251004 - 16/16

FRAB

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 130 965 9379 0  
Numero de l'AR :  
LA POSTE

MARC TEMPLIER  
BRICE TEMPLIER  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
4, rue Condorcet - B.P 40385  
51063 - REIMS cedex

# SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui ont été faites (identité, qualité, ...).

Affaire : TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS REPRESENTE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT  
Nom de l'acte : SIGNIF. JUGEMENT (R.J- L.J) REIMS  
Contre : MR MAUTI ANGELO

## REMISE A PERSONNE

Au DESTINAIRE PERSONNE PHYSIQUE

Au DOMICILE ELU, à M .....  
Qualité : .....

La lettre prévue par l'art.658 du C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## REMISE A DOMICILE, A RESIDENCE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne (1), l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

A une PERSONNE PRESENTE à son domicile : .....  
M .....  
Qualité : ..... qui a accepté de recevoir l'acte.

un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'art 658 du C.P.C., avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## DEPOT A L'ETUDE

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte (1), ces circonstances rendant impossible la remise à personne, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après (2), la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée, ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

### DILIGENCES - CIRCONSTANCES (1)

- l'intéressé est absent  personne habilitée absente
- personne présente refuse l'acte -  Personne au domicile
- lieu de travail : Inconnu ou non joignable
- téléphone : inconnu ou non réponse  Autre :

### DETAIL DES VERIFICATIONS (2)

- Tableau des occupants  Sonnette  Boîtes aux lettres
- Voisin  Enseigne  Gardien  KBIs  Autre :

## PERQUISITION

N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT :  
.....  
Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V. de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.

Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V. de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du C.P.C. et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R. et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.

M. TEMPLIER - B. TEMPLIER

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.

Visa par l'HUISSIER DE JUSTICE des mentions relatives à la signification par tiers assermenté.

La copie du présent acte comporte 6 pages



EXPEDITION

MARCTEMPLIER  
BRICETEMPLIER  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
4, rue Condorcet - B.P 40385  
51063 - REIMS cedex  
Tél: 03 26 88 60 60  
Fax: 03 26 40 09 98  
CCP CHALONS/CHAMPAGNE 48-48V  
8h-12h/14h-18h - FR24350173399  
scp@huissier-reims.com

**SIGNIFICATION de JUGEMENT  
RJ - LJ**

Le **CINQ AOUT**  
**DEUX MILLE SEIZE**

Références à Rappeler :

C036859/TC1/GC/

édité le 04.08.16

Nous, Marc **TEMPLIER** et Brice **TEMPLIER** Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice Associés à la résidence de REIMS, 4, Rue Condorcet, soussignés

**A LA DEMANDE DE :**

Monsieur le **PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE** de REIMS, à la diligence de Monsieur le Greffier, élsant domicile en son Greffe, au Tribunal de Commerce de REIMS (51100), 55/57 rue Thiers.

*Elsant domicile en tant que de besoin en mon Etude,*

**SIGNIFIE et LAISSE COPIE A :**

**MONSIEUR MAUTI ANGELO**

34 RUE DES ROMAINS  
51100 REIMS

**COMME IL EST DIT EN ANNEXE**

D'un jugement rendu contradictoirement et en premier ressort par le Tribunal de Commerce de REIMS en date du 12.07.16.

**TRES IMPORTANT**

Je vous indique que vous pouvez faire **APPEL** de ce jugement dans le délai de **DIX JOURS** à compter de la date indiquée en tête du présent acte, et ce devant la Cour d'Appel de REIMS.

Si vous entendez exercer ce recours, vous devez charger un Avocat près cette Cour d'Appel d'accomplir les formalités nécessaires avant l'expiration de ce délai qui est de rigueur.

Faute de se faire vous ne pourrez plus contester cette décision qui aura acquis autorité de la chose jugée.

Article 930-1 alinéa 1 et 2 du code de procédure civile Modifié par Décret n°2012-634 du 3 mai 2012 - art. 19

"A peine d'irrecevabilité relevée d'office, les actes de procédure sont remis à la juridiction par voie électronique.

Lorsqu'un acte ne peut être transmis par voie électronique pour une cause étrangère à celui qui l'accomplit, il est établi sur support papier et remis au greffe. En ce cas, la déclaration d'appel est remise au greffe en autant d'exemplaires qu'il y a de parties destinataires, plus deux. La remise est constatée par la mention de sa date et le visa du greffier sur chaque exemplaire, dont l'un est immédiatement restitué."

Vous pouvez consulter sur ce point un Avocat et lui demander de vous assister devant la Cour.

Faute de se faire vous ne pourrez plus contester cette décision qui aura acquis autorité de la chose jugée.

Article 680 du C.P.C. : « L'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné au paiement d'une amende civile et au versement de dommages et intérêts à l'autre partie ».

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	25,74
D.E.P. Art A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	33,41
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	6,68
<b>TTC (1)</b>	<b>40,09</b>
FRAIS POSTAUX	2,66
<b>TTC (2)</b>	<b>42,75</b>

## ATTESTATION

Je soussigné( e)

Nom, prénom Meyer Françoise

Date et lieu de naissance 12/2/1938

Adresse 34 Rue des Romains 51100 Reims

Profession Retraitée

Lien de parenté; aucun

Certifie:

Etant présente le vendredi 5 août jusqu'à 14 heures  
aucune personne est venue à mon domicile pour  
me demander des questions sur Monsieur Marti

Je précise avoir eu connaissance du paragraphe 3 de l'article 202 du code de procédure civile ainsi rédigé:

Cette attestation est établie en vue d'être produite en justice et son auteur a connaissance qu'une fausse attestation l'expose à des sanctions pénales.

J'annexe en outre la photocopie de ma carte d'identité.

Fait et dressé le

Reims, 22/09/2016

Signature

Meyer



## ATTESTATION

Je soussigné( e)

Nom, prénom SAEZ Béatrice

Date et lieu de naissance 21/08/1973.

Adresse 34 Rue des Romains 51100 REINS.

Profession Hôtesse accueil.

Lien de parenté; AUCUN.

Certifie:

N'étant pas présente à mon domicile le  
Vendredi 5 août.

Personne ne s'est présenté à mon domicile  
ni avant ni après cette date pour demander  
des informations sur le faux.

Je précise avoir eu connaissance du paragraphe 3 de l'article 202 du code de procédure civile  
ainsi rédigé:

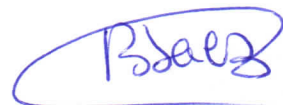
Cette attestation est établie en vue d'être produite en justice et son auteur a connaissance  
qu'une fausse attestation l'expose à des sanctions pénales.

J'annexe en outre la photocopie de ma carte d'identité.

Fait et dressé le

REINS 21/09/16.

Signature



NOM

SAEZ

Prénoms

Béatrice

Né le  
à

2 Août 1973  
MEAUX (Seine et Marne)

NATIONALITÉ FRANÇAISE



Taille

1m 60

Signes  
particuliers

Néant

Domicile

MEAUX (Seine et Marne)  
Bt. Champagne A 82

Fait le

09 FEVRIER 1988

par

Pour le Sous-Préfet, Commissaire  
Adjoint de la Préfecture de Meaux  
et par conséquent, l'attachée

*10.02.88*

Dominique OUDOT

Signature du titulaire

*B. Saez*



**ATTESTATION**

Je soussigné(e)

Nom, prénom *Suzanne Yvonne née Maltezza*  
Date et lieu de naissance *03.08.1947 Remo*

Adresse *34 rue des Romains*  
Profession *retraitee*

Lien de parenté; *aucun*

Certifié:

que le 5 oct 2016 était présente chez  
moi, et que personne ne s'est présentée  
sans de formalité pour demander quoi que  
ce soit.

Pour Monsieur Houti Angelo  
le Centre des Romaines

Je précise avoir eu connaissance du paragraphe 3 de l'article 202 du code de procédure civile  
ainsi rédigé:  
Cette attestation est établie en vue d'être produite en justice et son auteur a connaissance  
qu'une fausse attestation l'expose à des sanctions pénales.  
J'annexe en outre la photocopie de ma carte d'identité.

Fait et dressé le

*22.09.2016*

Signature



